



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....32

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame TUFFERY

Délibération numéro :
2022/169

**Convention de
partenariat de
développement
promotionnel entre la Ville
de Millau et Radio Larzac**

Nota - La Maire certifie que la convocation du
conseil avait été établie le 10 novembre 2022
La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Frédéric LAUR, Lisa SUDRE, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Alain NAYRAC, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Flora GAVEN, Karine HAUMAITRE,

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Maguelone GUIBERT, Sophie TARROUX, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Patrick PES pouvoir à Valentin ARTAL, Jean-Claude BENOIT pouvoir à Bernard GREGOIRE, Charlie MEDEIROS pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Fabrice COINTOT pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Maguelone GUIBERT pouvoir à Nadine TUFFERY, Sophie TARROUX pouvoir à Michel DURAND,

Monsieur Valentin ARTAL est élu en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en son articles L2121-29,

Vu l'avis de la commission Culture du 27 octobre 2022,

La Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant qui soutient la création et incite à la découverte de différentes disciplines du spectacle vivant. Autour de sa programmation de la saison 2022/2023, la Ville de Millau souhaite sensibiliser le public à ces formes d'art et, notamment, à travers des actions de médiation et d'accompagnement vers différents types de publics.

Ce travail de médiation culturelle se poursuivra au cours de la saison 2022/2023. Le Théâtre s'appuie sur des structures qui partagent les mêmes objectifs afin de développer des actions d'accompagnement lors des spectacles programmés au Théâtre de la Maison du Peuple tout au long de la saison.

La Ville de Millau et la radio associative Radio Larzac, ont le souhait de réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2022/2023 du Théâtre de la Maison du Peuple. Ce partenariat est prévu, plus particulièrement autour de plusieurs événements au Théâtre de la Maison du Peuple :

- Un atelier et réalisation d'une émission autour du spectacle "Ces filles-là" proposé le 29 novembre 2022 en offre scolaire, sous forme de 2 séances de 2 heures autour de la thématique du harcèlement. Une séance en amont du spectacle centrée sur la sensibilisation, et une séance après le spectacle sous forme de retour d'expérience,
- Une semaine thématique à l'antenne de Radio Larzac autour du spectacle "Larzac !" proposé le mercredi 7 décembre 2022, avec des reportages, des interviews et un habillage spécifique pour chaque création diffusée à l'antenne,
- Courant janvier, trois émissions thématiques de 30 mn et une participation active pendant le Festival de chansons " Les Givrées ",
- Une rencontre/débat dans le hall du Théâtre, sous forme d'émission de radio en direct et en public, en amont du concert de Ann O'Aro Trio, le vendredi 17 mars 2023,
- Une rencontre/débat dans le hall du Théâtre, sous forme d'émission de radio en direct et en public, en amont du spectacle "Incandescences" le samedi 13 mai 2023,
- La réalisation de pastilles des spectacles de la saison 2022/2023, diffusées en supplément de l'agenda culturel de Radio Larzac,

Les autres services culturels de la Ville (MéSA, Musée de Millau et des Grands Causses, service Archives et Patrimoine) sont également associés à ce partenariat de développement promotionnel. Pendant la saison 2022/2023, Radio Larzac assurera la réalisation et la diffusion de 10 pastilles à répartir équitablement entre la MéSA, le Musée et le service Archives/Patrimoine,

Afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la Ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 500 € à l'association Radio Larzac. Le versement s'effectuera en deux temps sur présentation de factures : 1 000 € après la signature de la convention et 2 500 € après l'exécution de la dernière prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (*Monsieur WOHREL ne prend pas part au vote*) :

- 1- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe entre la Ville de Millau et la radio associative Radio Larzac pour la saison culturelle 2022/2023,
- 2- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention ci-jointe et ses avenants,
- 3- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.
- 4- **D'IMPUTER** les crédits correspondants au budget 2022 de la Ville de Millau :
 - TS 151 - Fonction 313 - Nature 611 – pour 2 500 €
 - TS 149 - Fonction 30 - Nature 6238 – pour 1 000 €

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture le 22/11/2022
- publication le 24/11/2022